



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 16856

Texte de la question

M Henri Bayard expose a M le ministre de l'agriculture et de la foret qu'en raison de la secheresse grave qui sevit sur la plupart des regions francaises les eleveurs risquent de devoir se separer d'une partie de leur cheptel faute de pouvoir l'alimenter. Ceci n'ira pas sans incidences sur le marche de la viande deja fort pertube actuellement. Par ailleurs, la reconstitution d'un cheptel necessite plusieurs annees et c'est donc dans les annees qui viennent que se feront sentir les consequences de ce fleau. Il lui demande donc quelles mesures sont envisagees pour faire face a une situation dont on ne mesure pas encore la totalite des effets.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour pallier les consequences de la secheresse de 1989, le Gouvernement a mis en oeuvre un dispositif exceptionnel. Ce dispositif a complete les mesures prises dans le cadre des procedures normales (prets calamites bonifiees distribues par le Credit agricole mutuel, indemnisation par le Fonds national de garantie des calamites agricoles). Ainsi, pour assurer l'affouragement des troupeaux et la reconstitution des stocks d'hiver, a-t-il decide un double programme d'aide a l'achat de fourrage en faveur des eleveurs situes dans les zones declarees sinistrees par arrete prefectoral : le premier programme a concerne 521 735 tonnes de cereales en equivalent orge venant de l'intervention ou du marche, dont le prix a beneficie d'une bonification de 0,46 franc par unite fourragere. Le deuxieme programme complementaire, finance par le Fonds de solidarite des cerealiculteurs et des eleveurs (FSCE) a porte principalement sur des aliments autres que les cereales mais n'excluant pas celles-ci.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16856

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 août 1989, page 3762